



**ASSOCIATION
ALEXIS DE TOCQUEVILLE
POUR LA SAUVEGARDE
DE L'ÉGLISE DE TOCQUEVILLE**



Bulletin d'adhésion

NOM ou RAISON SOCIALE (pour les Entreprises, Artisans, Associations ...)

.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

CPVILLE.....PAYS.....

TELEPHONE (facultatif).....COURRIEL

- Adhère à l'Association** ou renouvelle son adhésion : **5 €** (cotisation annuelle) à régler
- par chèque à l'ordre de l'**Association pour la sauvegarde de l'église de Tocqueville**
 - en espèces
- Fait un don** de€ pour contribuer à la restauration de l'église de Tocqueville, directement à l'association, **sans possibilité de déduction fiscale ***
- par chèque à l'ordre de l'**Association pour la sauvegarde de l'église de Tocqueville**
 - en espèces

Date :

Signature :

Bulletin d'adhésion et règlement à envoyer à :

Association Alexis de Tocqueville pour la sauvegarde de l'église de Tocqueville
Mairie, 27 rue Alexis de Tocqueville – 50330 TOCQUEVILLE

* Pour bénéficier de déduction fiscale, faire votre don à la **Fondation du Patrimoine**, utiliser un **bon de souscription** spécifique (dépliant en couleur), libeller votre chèque à l'ordre de la "Fondation du Patrimoine - Eglise de Tocqueville" et adresser bon et chèque, soit directement à la Fondation du Patrimoine, soit à notre association qui transmettra. Ce bon peut être téléchargé depuis notre site : www.tocqueville-association.org ; des exemplaires sont aussi disponibles sur le présentoir de la mairie de Tocqueville ou dans l'église.

La Fondation dispose également d'un site internet dédié au projet de l'église de Tocqueville : www.fondation-patrimoine.org/2244 sur lequel vous pouvez directement effectuer un don.